

Référence : ASMDL/MLM/EW/DB/25/C-186

Tours, le 02 octobre 2025

DIFFUSION

Services médicaux

Autres services

Origine : Direction des Ressources Humaines et des Ecoles

Communication : Tous personnels

NOTE DE SERVICE N° 2025 – 052

OBJET : AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES DE PSYCHOLOGUE

Un **concours sur titres** pour le recrutement de **Psychologue**, est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS : 05 postes à 100%
CENTRE HOSPITALIER DE CHINON : 02 postes à 100%
CENTRE HOSPITALIER DE LOCHES : 02 postes à 100%
CENTRE HOSPITALIER LOUIS SEVESTRE LA-MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE : 02 postes à 100%
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AMBOISE.CHATEAU-RENAULT : 01 poste à 100%
CENTRE HOSPITALIER DE LUYNES : 02 postes à 50% 01 poste à 80%

Qui est concerné ?

Le concours sur titres est ouvert, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°91-129 du 31 janvier 1991, aux personnes titulaires :

1° De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifie, en outre, de l'obtention :

a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;

b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

c) Soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé ;

2° De la licence visée au 1° et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

3° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ;

4° De titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées au 5° de l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 susvisé ;

5° D'une qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Les titres et diplômes visés au 1°, 2°, 3° et 4° doivent avoir été délivrés dans les spécialités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Pour s'inscrire :

Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur intranet [Vie professionnelle < Carrière < Nos concours](#) et sur le site internet du [CHRU – Nous rejoindre](#). Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Département Recrutement / Fidélisation et Promesse Employeur – Secteur Concours (Postes : 7.46.14 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00).

Documents à fournir :

A l'appui de sa demande, le candidat au concours externe sur titres doit joindre les pièces suivantes :

- 1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- 2° Le dossier d'inscription dûment complété, daté et signé ;
- 3° Un curriculum vitae détaillé établi par le candidat sur papier libre ;
- 4° Les titres de formation, diplômes, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- 5° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, en cours de validité ;
- 6° Un état signalétique des services publics accomplis accompagné de la fiche du poste occupé.

Les épreuves :

Le concours sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une phase d'admission.

1° Une **admissibilité** prononcée par le jury après examen sur dossier des titres, des travaux et, le cas échéant, de l'expérience professionnelle des candidats ;

2° Une **épreuve orale d'admission** consistant en un entretien à caractère professionnel avec le jury destiné à apprécier les motivations et aptitudes des candidats déclarés admissibles.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard le vendredi 07 novembre 2025 à 12h00, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Madame Le Mée – Directrice Adjointe des Ressources Humaines - Département Développement Professionnel - Secteur Concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours 37044 TOURS CEDEX 9 ou déposées dans **la boîte prévue à cet effet** au Département Développement Professionnel sur le site des Ecoles du CHRU de Tours - 2 Rue Mansart à CHAMBRAY LES TOURS entre 8h et 17h00.

A Tours, le 02 octobre 2025

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines
et des Ecoles,



Marie LE MEE